

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-22

### REALISATION D'UN OUVRAGE CONSACRE AUX FORETS DANS LA COLLECTION DE DOCUMENTAIRES BD TOUT EN BD DE LA MAISON D'EDITION CASTERMAN - PARTENARIAT FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX ET PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Date de la convocation  
29/03/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 13  
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Fellefin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
<b>23</b> DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
<b>87</b> LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie	x				
<b>CGS</b> NICOUX Renée	x				
<b>PV</b>					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
<b>87</b> LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

### **Participaient également à la réunion :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)  
Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

### **CODE PROJET 5205**

#### **Charte de Parc 2018-2033**

##### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 22 – Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

**Mesure 23 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt**

##### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

**Orientation 7 – Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 32 – Concevoir un programme éducatif territorial**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

#### **Considérant :**

- la Charte Forestière de Territoire 2015 – 2020 et la délibération n°B.2020-8 statuant le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire

#### **Contexte :**

---

Depuis plusieurs années, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France publie en collaboration avec des éditeurs de rang national des ouvrages de valorisation des Parcs. Pour 2021, un projet d'édition s'est organisé en partenariat avec CASTERMAN pour un ouvrage consacré aux forêts dans sa collection de documentaires *BD Tout en BD*.

L'objectif est de faire paraître « Les forêts en BD » le 21 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale des forêts.

Les Parcs naturels régionaux (Pnr) ont été sollicités par courrier en début d'année 2021 pour sonder leur intérêt et leur besoin en nombre d'exemplaires le cas échéant afin dimensionner le partenariat avec CASTERMAN.

### **Description du projet :**

---

Ce projet de BD sur les thèmes « Forêt et Filière bois » est une opportunité pour le réseau des Parcs, en particulier pour le PNR de Millevaches en Limousin (PNR ML) concerné par la forêt à hauteur de 60% de sa surface.

Il répond aux enjeux de sensibilisation et d'éducation au territoire mentionnés dans la Charte de Parc mais également à ceux de la Charte Forestière de Territoire (en renouvellement en 2021) dont l'enjeu principal est « pour de meilleures acceptation et compréhension locales de la forêt ».

Cette BD abordera les thèmes forestiers à une échelle nationale en prenant en compte la biodiversité, les attentes sociétales existantes ou encore les enjeux de la filière bois. L'approche forestière territoriale des Parcs sera valorisée. Le PNR ML participe à la relecture du synopsis.

Cette première approche globale permettra de transmettre et sensibiliser le jeune public sur les notions de base : qu'est-ce qu'une forêt, le fonctionnement d'un écosystème forestier, la biodiversité en forêt (faune, flore), la gestion multifonctionnelle, les travaux en forêt, ...

Cette opération est pilotée par la Fédération des PNR. Elle prend en charge les avances de trésorerie pour financer l'édition de la BD. Chaque PNR intéressé conventionne individuellement avec la Fédération pour fixer le nombre d'exemplaires commandés, les frais de livraison associés, le calendrier d'exécution.

Il est proposé de commander, pour le SMAG PNR ML, 150 exemplaires qui seront distribués selon le plan de diffusion suivant :

- 65 pour les écoles, collèges, lycées du territoire (couverture totale)
- 50 pour les médiathèques/bibliothèques
- 2 exemplaires en libre consultation à la maisonnette à Millevaches
- 33 exemplaires conservés en stock à la maison du Parc pour une diffusion au besoin (remplacement d'ouvrage, oubli éventuel, ...)

Du fait d'une commande groupée importante d'exemplaires à l'échelle nationale, le prix unitaire de la BD est de 6.75 € HT (soit une remise de 48 % sur le prix public). Le coût de livraison des exemplaires est estimé à 600 € pour l'ensemble des Pnr (montant à diviser suivant le nombre de Pnr intéressés, à ce jour une vingtaine).

Le dimensionnement ci-avant correspond à une dépense de 1093,51 € maximum.

La dépense prévisionnelle est proposée en autofinancement plein.

	Dépenses	Recettes
	150 exemplaires : 1068,19 € TTC	Autofinancement PNR : 1093,51 € TTC
	Livraison : 25,32 € TTC	
<b>Total</b>	<b>1093,51 € TTC</b>	<b>1093,51 € TTC</b>

**La ligne budgétaire en conséquence du projet sera inscrite au budget 2022. L'intégration de cette ligne au futur contrat de Parc sera étudiée.**

Pour le PNR ML, cette BD peut être considérée comme une première étape dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation du jeune public à la thématique forestière. En effet, un deuxième tome ciblé sur les spécificités forestières locales et leurs valeurs apparaît être cohérent et le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire une opportunité de cadrage de l'action en maîtrise d'ouvrage propre tout en concertant sur son contenu. Les crédits de cette seconde phase seront à étudier au prochain contrat de Parc et via les programmations européenne associées à l'animation de la future Charte Forestière de Territoire.

### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- de valider la commande de 150 exemplaires auprès de la Fédération des Pnr (printemps 2021) ;
  - de valider le plan de diffusion prévisionnel présenté ci-dessus (printemps 2022) ;
  - de valider l'autofinancement de cette action sans exclure la possibilité d'écriture d'une recette issue du futur contrat de Parc (2022) ;
  - de donner leur accord de principe quant à la création d'un tome 2 de la BD prenant en compte les spécificités forestières locales permettant d'engager une dépense et un marché public en 2022 (création, publication et diffusion).
- d'autoriser le Président à :
- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - d'autoriser le Président à signer la convention de commande et diffusion auprès de la Fédération de Parcs.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE :**

- de valider la commande de 300 exemplaires, soit pour un montant de 2 136,38 €, auprès de la Fédération des Pnr (printemps 2021) ;
- de valider le plan de diffusion prévisionnel présenté ci-dessus (printemps 2022), ainsi que de prévoir la diffusion d'un exemplaire à chaque commune du Parc et la vente des exemplaires restants, en régie, à l'espace accueil de la maisonnette du Parc ;
- de valider l'autofinancement de cette action sans exclure la possibilité d'écriture d'une recette issue du futur contrat de Parc (2022), pour 300 exemplaires ;
- de donner leur accord de principe quant à la création d'un tome 2 de la BD prenant en compte les spécificités forestières locales permettant d'engager une dépense et un marché public en 2022 (création, publication et diffusion).

- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer la convention de commande et diffusion auprès de la Fédération de Parcs.
  
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe BRUGERE

**Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 13.04.21 Et qu'elle a été affichée le 13.04.21  
Le Président,



